

## **Audit énergétique obligatoire : quelles leçons tirer de 20 ans d'audits en Belgique ?**

**Une obligation assez récente en France.** Depuis 2014, en France, les grandes entreprises (aux termes de leur définition européenne) ont l'obligation de réaliser un audit énergétique une fois tous les quatre ans. Très nombreuses sont donc les entreprises qui devront réaliser un nouvel audit dans le courant de cette année.

### **Un retour d'expérience de vingt ans de pratique en Belgique**

L'audit énergétique industriel – même si non-obligatoire jusqu'à l'apparition de la directive européenne sur l'efficacité énergétique (2012) – s'est développé en Belgique depuis 1998. Dans le cadre préliminaire qu'était alors le Protocole de Kyoto, des « Accords de Branche énergétiques » ont été mis en place. Ces accords, de nature volontaire à leur début, sont toujours en cours et en sont à leur deuxième génération. Les 200 grandes entreprises y adhérant bénéficient, en contrepartie d'un objectif engageant et suivi annuellement en termes d'efficacité énergétique, d'avantages financiers sur leurs factures d'énergie. Ces entreprises représentent plus de 82% de la consommation d'énergie primaire industrielle globale de la région tous secteurs confondus.

### **L'audit obligatoire n'est-il qu'une contrainte supplémentaire pour les entreprises françaises ?**

Oui, mais seulement si on se contente de le voir comme une case à cocher en plus de toutes les autres. Jusqu'à présent, l'audit énergétique dit « obligatoire » en France n'a mené à rien d'autre qu'à une traduction de la facture énergétique en une série de « quartiers de tarte » et en une liste insipide de mesures générales et non chiffrées (*dixit l'ADEME*).

### **Quelles précautions prendre pour s'assurer de l'utilité d'un audit énergétique ?**

Pour qu'un audit énergétique soit utile, il faut arrêter de le voir comme le résultat de l'examen, par un « spécialiste » externe armé d'instruments de mesure complexes, des entrailles secrètes d'une grande entreprise. Comme l'a montré depuis 20 ans l'expérience Belge, il ne s'agit d'une mission efficace et porteuse de résultats durables que si elle est menée sous une forme participative.

Il est également inévitable qu'un bon audit énergétique demande du temps, faute de quoi il ne serait que le reflet d'une trop brève « photographie ponctuelle ».

Il est par ailleurs évident qu'un audit énergétique efficace et valable doit intégrer le cœur du procédé de l'entreprise auditée quand bien même ce procédé serait complexe et spécialisé. Contourner cette exigence revient souvent à passer à côté du sujet.

Il est donc aussi illusoire de garantir tout cela sans accepter un prix « correct » pour une mission complexe requérant, outre une grande expérience et une multidisciplinarité technique avérée, une disponibilité et une créativité certaines.

On s'éloigne donc bien des quartiers de tarte et des mesures non chiffrées !

### **L'audit énergétique de qualité constitue un véritable outil de gestion précieux pour l'entreprise**

En contrepartie de l'effort que représente la mise en place d'un audit de qualité, c'est bien d'un véritable outil de gestion que l'entreprise dispose. Un outil : (i) qui établira la base d'une comptabilité analytique énergétique, une forme de « modèle énergétique » de l'entreprise, autorisant bien plus qu'un instantané ponctuel, comme par exemple la simulation de modes de fonctionnement différents de celui qui existe ; (ii) qui priorisera les domaines dans lesquels identifier et mettre en place les améliorations en les rapportant à un vrai bilan énergétique global, évitant par-là les miroirs aux alouettes que peuvent parfois faire briller les vendeurs de solution si celles-ci ne sont pas « calibrées » sur les consommations réelles actuelles ou futures ; (iii) qui définira de véritables indices de performance énergétique, quelles que soient les modifications ou les perturbations se produisant dans les volumes de production, dans les mix produits ou dans les paramètres externes à la sphère des acteurs de l'entreprise (*ex : toutes choses étant égales par ailleurs, l'entreprise s'est-elle finalement améliorée ou non, et de combien, par rapport à l'année précédente ?*)

## **La performance énergétique devient une condition de compétitivité**

Certaines grandes entreprises, et non des moindres, n'ont pas attendu cette obligation d'audit pour entreprendre de grandes mutations les inscrivant dans une véritable transition énergétique et écologique. Si elles se sont ainsi lancées dans une réflexion stratégique, souvent de grande ampleur, c'est parce qu'elles ont identifié l'aspect indispensable de cette réflexion dans le maintien et le renforcement de leur compétitivité, dans un avenir déjà proche comme en vue d'un futur plus lointain.

A la fin de la première génération des accords de branche énergétiques, les résultats globaux de l'ensemble des entreprises représentées montraient une amélioration en efficacité énergétique sensiblement supérieure à 15% sur 10 ans tous secteurs confondus (ces résultats n'étant pas « pollués » par les entreprises grosses consommatrices d'énergie ayant malheureusement disparu puisqu'ils s'expriment en termes d'efficacité énergétique).

Ce chiffre se situe nettement au-dessus des résultats qui auraient pu découler d'un scénario « *business as usual* ». Or la première étape sous-tendant ce niveau d'amélioration est toujours ... un audit énergétique de bonne qualité !

### **A propos**

*Jean-Michel Dols est co fondateur de 3J Consult une société du groupe Orygeen. Il a directement participé à la mise au point de la méthodologie Belge pour le compte du gouvernement wallon. Il a aussi personnellement réalisé ou supervisé plus de 300 audits et audits de suivi depuis 20 ans, principalement dans le cadre des accords de branche de la région Wallonne.*